AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2706
FR0000121568-FS0808

24 décembre 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CLUB MEDITERRANEE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 décembre 2014, complété par un courrier du 22 décembre 2014, la société de droit suisse UBS AG[1] (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 décembre 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CLUB MEDITERRANEE et détenir à cette date 593 596 actions CLUB MEDITERRANEE représentant autant de droits de vote, soit 1,65% du capital et 1,49% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CLUB MEDITERRANEE hors marché.

[1] Contrôlée par la société de droit suisse UBS Group AG.
[2] Sur la base d'un capital composé de 35 959 975 actions représentant 39 922 583 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.